

Conseil d'Administration du 17 janvier 2015 à Paris

Résumé des décisions et informations

1 – Tournoi de Paris

L'équipe est toujours en recherche de salle. Le site internet est prêt.

2 - Stage 2015

Le stage aura lieu à Belmont sur Rance du 11 au 25 juillet 2015. Les tarifs sont inchangés. Le programme pédagogique sera amélioré avec une pause le mercredi.

3 - Calendrier du Championnat de France jeunes

Le Championnat de France jeunes aura lieu à Cachan les 9 et 11 mai 2015.

4 - Evolution du contrat de Fan Hui

Fan Hui devrait devenir directeur d'un Centre Confucius à Bordeaux. Il ne serait plus salarié de la FFG mais interviendrait comme prestataire de services.

5 - Dossier d'intérêt général

Le dossier a été déposé auprès des services fiscaux en octobre.

6 – Bilan septembre – décembre sur le financement de In-Seong

Le différentiel entre son salaire et son chiffre d'affaire est subventionné par la fédération suisse dont In-Seong Hwang est également le pédagogue officiel.

7 – Règlement des compétitions

Par défaut, le règlement EGF s'impose aux compétitions françaises.
Le calendrier des principaux championnats est fixé.

8 – Compléments au règlement intérieur de la FFG

Des modifications des articles 8, 18.2, 18.6 et 18.7 du règlement intérieur seront proposées à la prochaine Assemblée Générale de la FFG.

9 – Point sur les commissions et les adresses mail du site FFG

Des contacts seront pris avec les responsables de la FFG de manière à simplifier l'organigramme et les adresses mail

10 – Evolution des subventions accordées par la FFG

La suppression des subventions pour le Congrès Européen et le tournoi de Paris va être proposée à l'Assemblée Générale
Un accompagnement des jeunes à l'EYGC sera maintenu.

11 – Divers

Vincent Mugnier est nommé directeur de publication du blog RFG. Une rétribution lui est accordée pour la rédaction de ses articles.

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 17 janvier 2015 à Paris

Rédacteur : Noël Saint Paul

Le 17 janvier 2015 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Go se sont réunis au café du Pont Neuf, 14 quai du Louvre 75001 PARIS.

Ont été présents à cette réunion :

Frédéric RENAUD	Président FFG
Noël SAINT-PAUL	Secrétaire FFG
Laurent COQUELET	Administrateur
Chantal GAJDOS	Administratrice
Julie GAUTHIER	Administratrice (à partir de 11h)
Michel TROMBETTA	Administrateur (jusqu'à 16h30)
Gérald GARLATTI	Président de la Rhône-Alpes, procuration à Augustin AVENEL
Augustin AVENEL	Président de la Ligue du Centre
Alain CANO	Président de la ligue Ile de France (jusqu'à 11h, puis représenté par Jean-Marie DESJOBERT)
Yves CLAIR	Président de la Ligue du Sud-Ouest (jusqu'à 16h30)
Jean-Marie DESJOBERT	Président de la Ligue de l'Ouest (jusqu'à 16h40)
Arnaud KNIPPEL	Président de la Ligue de Normandie
Étaient représentés :	
Daniel TOSETTO	Trésorier, procuration à Frédéric RENAUD
Luc RONAYETTE	Administrateur, procuration à Laurent COQUELET
Autres participants :	
Albert FENECH	Délégué de clubs de la ligue de l'Est
Arnaud ZALTZMAN	Responsable du stage fédéral d'été (jusqu'à 13h)
Fabien LIPS	
Jean MICHEL	

Quorum

Treize membres, quatorze à partir de 11h, sont présents ou représentés. Le conseil étant composé de 18 membres, le quorum d'un tiers des membres est atteint.

A partir de 16h30, plusieurs administrateurs quittent la séance pour prendre leur train. Le nombre de membres présents ou représentés est alors de neuf.

Ordre du Jour

L'ordre du jour a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration par courriel. Il a été légèrement modifié comme suit :

- 1 – Tournoi de Paris
- 2 - Stage 2015
- 3 - Calendrier du Championnat de France jeunes
- 4 - Evolution du contrat de Fan Hui
- 5 - Dossier d'intérêt général
- 6 – Bilan septembre – décembre sur le financement de In-Seong
- 7 – Règlement des compétitions
- 8 – Compléments au règlement intérieur de la FFG
- 9 – Point sur les commissions et les adresses mail du site FFG
- 10 – Evolution des subventions accordées par la FFG
- 11 – Divers

Avant l'ouverture des débats, un hommage est rendu à Jean Hossenlop qui nous a quittés en novembre 2014 et qui fut secrétaire de la FFG.

1 – Tournoi de Paris

Alain Cano indique que le lieu du tournoi 2014 ne sera pas disponible cette année. Courant décembre, la mairie du 18^{ème} a donné son accord pour une salle. Cependant, elle ne peut pas être mise à disposition à titre gracieux, les tarifs étant fixés par la mairie de Paris. Il y aurait peut-être une solution de repli dans des lycées du 18^{ème}. Michel Trombetta va demander à l'ENS de Cachan.

Le site internet est prêt.

Albert Fenech pense que l'absence de Paris cette année pourrait avoir une influence sur le Grand Slam que l'EGF a promis à la France pour 2016.

2 – Stage 2015

Arnaud Zaltzman précise que le stage aura lieu à Belmont sur Rance, du 11 au 25 juillet 2015.

Les pédagogues principaux seront In-Seong Hwang et Fan Hui. Le programme va être amélioré pour tenir compte des remarques des participants de l'année précédente. Il y aura notamment une journée libre le mercredi, comme cela se fait au congrès européen.

Les tarifs sont inchangés.

Des chinois d'une école de go vont venir au stage. Outre le montant de leur hébergement, ils apportent une subvention conséquente.

Chantal Gajdos pose le problème des résultats du tournoi du stage 2014. Ils n'ont pas été pris en compte dans l'échelle de niveau. Arnaud répond que la gestion avec OpenGotha n'a pas été faite sur place et que les résultats ont été transmis à l'échelle de niveaux en fichier Excel. C'est trop de travail pour les mettre au format Gotha. En 2015, Tom Robert s'occupera de la gestion des résultats.

Chantal Gajdos demande qu'il y ait un bilan écrit du stage pour le CA, ainsi qu'un article pour la RFG. Le bilan est toujours provisoire par manque d'une dernière facture. Arnaud Zaltzman et Frédéric Renaud se proposent de faire un article pour le stage 2015.

2015 sera la dernière année au Sériguët. Le stage 2016 est prévu sur le lieu du tournoi de Valréas.

L'équipe logistique 2015 sera constituée d'Arnaud Zaltzman et Tom Robert. Ils sont élus à l'unanimité.

3 – Calendrier du Championnat de France jeunes

Julie Gauthier parle au nom de l'Equipe Responsables Jeunes. Cette année, le 8 mai correspond à un week-end de 3 jours. Pour ce championnat, deux jours suffisent et des parents risquent de partir lors de ce week-end prolongé. Il a donc été proposé d'avancer le championnat en mars. Cependant, cela pose le problème des 1^{ers} tours dans les ligues. Une discussion s'engage sur la nécessité des qualifications et sur les championnats de ligue.

Un vote est demandé pour le maintien du championnat le week-end du 8 mai :

Pour : 7 voix, Contre : 3 voix, Abstentions : 4 voix

Le championnat des jeunes aura lieu les 8 et 9 mai 2015 à Cachan.

4 – Contrat de Fan Hui

Le travail passé de Fan est ambivalent. D'un côté, Fan ne s'est pas beaucoup bougé pour ramener de l'argent à la FFG et l'équipe jeunes qu'il entraînait s'est arrêtée. D'un autre côté, Il a de nombreuses relations avec la Chine. Il a notamment organisé une rencontre prestigieuse avec des chinois lors du Congrès Européen de Bordeaux, ramené des moines bouddhistes au stage 2014 et une école de go chinoise viendra au stage 2015. Le bénéfice de ces actions n'est pas négligeable. Mais les recettes de Fan ont été inférieures à son salaire.

L'idée serait d'adapter son paiement à ce qu'il fournit. Ceci va être possible car un Centre Confucius va ouvrir à Bordeaux et Fan en serait le directeur à mi-temps. Fan ne serait alors plus salarié de la FFG mais interviendrait comme prestataire de services. D'ici là, il faut organiser une rupture à l'amiable. Celle-ci pourrait se faire rapidement, avant que le Centre Confucius ouvre. En effet, ses indemnités de départ feront le lien entre son salaire FFG et celui du centre Confucius.

Le changement de statut de Fan fera l'objet d'un point à l'Assemblée Générale.

5 – Dossier d'intérêt Général

Le dossier a, normalement, été déposé auprès des services fiscaux en octobre.

6 – Financement d'In-Seong Hwang

Farid Ben Malek devait voir les conditions d'embauche et la régularité du contrat d'In-Seong. Ceci n'a pas encore été fait.

In-Seong a un temps plein à la FFG et est pédagogue officiel de la Fédération suisse. Celle-ci subventionne la FFG de la différence entre le chiffre d'affaire pour la FFG et le salaire d'In-Seong.

Cette situation est provisoire. Après quinze mois, il pourra obtenir un titre de séjour ; ce qui permettra de faire évoluer son statut de salarié.



Il tire en plus des revenus de son Académie qui marche très bien mais lui demande beaucoup de travail, ce qui impacte sur ses disponibilités pour Grenoble.

Luc Ronayette demande si on peut avoir un salarié qui a un pourcentage conséquent de son travail à l'étranger ?

Albert Fenech a voulu faire venir Seok-Bin Cho à Strasbourg. Ceci ne s'est pas fait car c'est In-Seong qui est payé par la KABA pour développer le go en France.

7 – Règlement des compétitions

Jean-Marie Desjobert, responsable des compétitions indique que le règlement n'est pas à jour, notamment au niveau de l'arbitrage. Fabien Lips précise cependant que le règlement de l'EGF fait partie implicitement du règlement français. Arnaud Knippel pense que ce règlement EGF est un bon modèle mais qu'il ne s'impose pas automatiquement.

Le CA propose la règle suivante :

« Par défaut, le règlement EGF s'applique aux compétitions françaises. »

Cette règle est soumise au vote : Unanimité moins 1 abstention.

Pour le calendrier 2015 :

- Open de France (3^{ème} tour) à Clairac (66) du 21 au 23 août
- Finale du Championnat de France (4^{ème} tour) à Lyon, les 3 et 4 octobre
- Championnat de PairGo à Strasbourg, les 10 et 11 octobre
- Coupe Maître Lim à Grenoble, le dernier week-end de novembre

8 – Compléments au Règlement Intérieur

Des propositions de modification du règlement intérieur ont été faites. Elles concernent :

- l'article 8 pour l'intégration de la nouvelle licence loisir
- l'article 18.2 sur la fréquence des réunions du Conseil d'Administration
- l'article 18.6 sur les commissions
- l'article 18.7 sur le vote électronique

L'annexe A reprend ces modifications qui seront soumises à l'approbation des délégués des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale de la FFG.

Un vote est organisé :

- article 8 : pour : 8 voix ; abstention : 1 voix
- article 18.2 : pour : 9 voix
- article 18.6 : pour : 9 voix
- article 18.7 : pour : 9 voix

9 – Commissions et adresses mails

Actuellement, l'organigramme de la FFG compte un grand nombre de responsables qui ne sont pas regroupés en commissions. L'ensemble fonctionne plus ou moins bien. Il est proposé de contacter les responsables actuels, de leur demander leurs activités et ce qu'ils comptent faire. Julie Gauthier se charge de ce travail. Dans la prochaine lettre fédérale, il y aura un appel à candidature.

Concernant les adresses mail, elles seront simplifiées et mises sur une page fixe dans la partie admin du site FFG. Laurent Coquelet s'occupera de cette mise en place.

10 – Subventions

Les comptes de la FFG seront déficitaires en 2014 avec notamment une diminution des recettes des licences d'environ 5000 € par rapport au prévisionnel. Il est donc nécessaire de diminuer les dépenses. Aussi, sera proposé à l'Assemblée Générale de supprimer la subvention pour les déplacements au Congrès Européen (2000 €) ainsi que celle du tournoi de Paris (1500 € plus 500 € pour la retransmission EurogoTV).

Le déplacement des jeunes à l'EYGC a aussi couté cher en 2014 (1600 €). En 2017, ce championnat aura lieu à Grenoble après la Hollande en 2015 et la Serbie en 2016. Il faut quand même mobiliser les jeunes et des accompagnateurs pour cette compétition. Fan Hui accompagnera les jeunes pour les coacher. Gérald Garlatti demande que la FFG organise quand même quelque chose pour le faciliter le déplacement.

11 - Divers

Concernant le blog de la RFG, Augustin Avenel propose que Vincent Mugnier en soit le directeur de publication. Il demande que Vincent reçoive une rétribution de 100 € per mois pour les articles qu'il écrit régulièrement sur le blog. C'est proposition est soumise au vote :
pour : 5 voix ; contre : 1 voix ; abstention : 3 voix. La proposition est adoptée.

La séance est levée à 18 h05

Pour le président, le secrétaire de séance,
Noël Saint Paul

Conseil d'Administration du 17 janvier 2015

Annexe A

Modifications du Règlement Intérieur

Titre 4. Licences

Etait :

Article 8. Dispositions générales

La licence fédérale émise par la F.F.G. est obligatoire pour tous les membres des clubs.

Elle est établie nominativement chaque année et valable de la date de prise jusqu'au 31 décembre de l'année concernée.

Elle confère à son titulaire tous les droits et devoirs attachés au fonctionnement administratif et technique de la F.F.G., de voter et d'être élu à tout poste de responsabilité.

La Fédération souscrit des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des ligues, clubs et licenciés lors de toute activité en relation avec le jeu de Go

Modifié en :

Article 8. Dispositions générales

La licence fédérale émise par la F.F.G. est obligatoire pour tous les membres des clubs.

Elle est établie nominativement chaque année et valable de la date de prise jusqu'au 31 décembre de l'année concernée.

La Fédération souscrit des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des ligues, clubs et licenciés lors de toute activité en relation avec le jeu de Go

8.1. Licence Standard

La licence standard confère à son titulaire tous les droits et devoirs attachés au fonctionnement administratif et technique de la F.F.G., de voter et d'être élu à tout poste de responsabilité.

Elle permet de participer à toutes les compétitions et activités organisées par la fédération, les ligues et les clubs affiliés.

8.2. Licence Loisir

La licence loisir confère à son titulaire les mêmes droits et devoirs que la licence standard. Toutefois, elle ne permet de participer qu'aux compétitions et activités définies par le Conseil d'Administration.

Tout changement de licence loisir en licence standard en cours d'année ne requiert de son titulaire que l'acquittement de la différence entre leur montant.

Article 18.2. Fréquence des Réunions

Etait :

A la fin de chaque saison, le Conseil d'Administration établit, sur proposition du Président, les dates d'au moins trois réunions pour la saison suivante.

Modifié en :

A la fin de chaque réunion, le Conseil d'Administration établit, sur proposition du Président, la date de la prochaine réunion.

Article 18.6. Commissions

Etait :

La création des Commissions officielles est du ressort du Conseil d'Administration devant lequel elles rendent compte de leurs travaux. Chacune de ces Commissions comprend de préférence un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration vote, éventuellement sur proposition des différentes Commissions, tous les règlements permettant le fonctionnement de la F.F.G. (règlement intérieur des Commissions, règlement des compétitions, etc.).

Modifié en :

La création des Commissions officielles est du ressort du Conseil d'Administration devant lequel elles rendent compte de leurs travaux. Chacune de ces Commissions comprend de préférence un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne le président de chaque commission qui désigne lui-même les autres membres de sa commission.

Le Conseil d'Administration vote, éventuellement sur proposition des différentes Commissions, tous les règlements permettant le fonctionnement de la F.F.G. (règlement intérieur des Commissions, règlement des compétitions, etc.).

Article 18.7. Vote électronique

Etait :

Le Conseil d'Administration peut prendre certaines décisions par vote électronique suivant les conditions suivantes :

- *Seul le Bureau peut soumettre une proposition de vote, à sa discrétion ; les différents responsables devront passer par le bureau pour toute demande ;*
- *Le sujet doit considéré urgent par le Bureau (décision devant absolument être prise avant la prochaine réunion du Conseil d'Administration) ;*
- *Un délai de 15 jours de discussion doit être respecté ;*
- *Un délai de 7 jours de vote doit être respecté ;*
- *Un bref compte-rendu du vote devra obligatoirement être publié.*

Modifié en :

Le Conseil d'Administration peut prendre certaines décisions par vote électronique suivant les conditions suivantes :

- *Le président peut soumettre des propositions de vote, à sa discrétion.*
- *Tout autre membre du Conseil d'Administration peut également soumettre une proposition à la condition qu'il reçoive le soutien d'au moins un quart des membres (lui compris) pour la mise au vote.*
- *Les membres du Conseil d'Administration doivent se prononcer dans les 15 jours suite à la mise au vote.*
- *Un délai de 10 jours de discussion doit être respecté ;*
- *Un délai de 5 jours de vote doit être respecté ;*
- *L'adoption se fait à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.*
- *Un bref compte-rendu de la décision rendue par le CA devra obligatoirement être publié.*